



SSMNB et SCFP 4848

Le 31 janvier 2019
De 10 h 30 à 15 h 30



Membres présents

SCFP	Andrew McLean	Greg McConaghy
	Joe Cormier	Sam Leblanc
	Steve Hebert	Bryan Harris
	Yanick Mongeau	Philippe Noel
	Pat Hepditch	
SSMNB	Beth Simkins-Burrows	JP Savoie
	Robin O'Hara	Craig Pierre
	Jacques Charest	Michel Gravel
	Paul Boudreau	Caroline Lumsden

Membres absents

SCFP	Chris Wall	
Invité		
Secrétaire de séance	Caroline Lumsden	

1. Ouverture de la séance à 10 h 31.
2. Présentation des nouveaux membres.
3. Rick Merrill ne peut être présent, mais a transmis ses commentaires à Sam et à Beth. **(Joindre les commentaires de Rick)**
Les procès-verbaux seront remis au SCFP dans un délai de deux semaines suivant chaque réunion. La traduction retarde la publication des procès-verbaux. Le SCFP propose de s'occuper de la traduction. SSMNB continuera de s'en charger.
4. Approbation du procès-verbal de la réunion d'octobre.
5. Approbation de l'ordre du jour
 - a. Suivis de la réunion d'octobre
 - i. **Établissement des horaires et processus de rappel – SSMNB**
La réunion d'établissement des horaires n'a pas eu lieu. Mike travaille à la mise à niveau de TeleStaff et des réunions devraient se tenir bientôt. Un courriel a été envoyé au personnel concernant les mots de passe.
Suivi : Beth parlera à Mike d'ici le 8 février et déterminera la date de la réunion d'établissement des horaires.
 - ii. **Suppléant au protocole d'entente – SCFP**
Le ministre Flemming a fait une annonce concernant les postes de suppléants.



les

Suivi : Besoin d'une directive du ministre concernant suppléants. Les deux parties acceptent de créer un nouveau protocole d'entente pour les suppléants. En suspens jusqu'au 15 mars 2019.

iii. Remboursement des cotisations professionnelles – SSMNB

Le SCFP devait envoyer une note à tous ses membres au sujet des cotisations. Le message leur a été envoyé.

Suivi : Beth vérifiera si les cotisations des employés peuvent être réduites du montant du remboursement. Beth fera le suivi sur le processus auprès de la RRS d'ici une semaine.

iv. Travailleur paramédical sans partenaire – SSMNB

JP a parlé au gouvernement au sujet des travailleurs paramédicaux sans partenaire. Le gouvernement affirme bien que c'est contraire à la *Loi sur les services d'ambulance*. Le gouvernement accepte de modifier la loi si les deux parties appuient une telle modification. JP affirme que des travailleurs paramédicaux sans partenaire ont pris de l'équipement d'une ambulance pour répondre à un appel avec leur propre véhicule. SSMNB souhaite avoir l'avis du SCFP sur cette question. Le SCFP estime que les travailleurs paramédicaux ne devraient pas utiliser leur propre véhicule. En vertu de la *Loi sur les services d'ambulance*, il faut deux travailleurs paramédicaux pour transporter un patient. On pourrait prévenir les appelants que les travailleurs médicaux sans partenaire ne peuvent transporter de patient.

Suivi : Greg discutera de la question avec le SCFP et fera le suivi la semaine prochaine. SSMNB et le SCFP rencontreront des représentants du gouvernement pour clarifier le processus.

v. Heures travaillées lors d'un jour férié – SSMNB

Une note a été envoyée au personnel.

vi. CGCM et conditions météorologiques défavorables – SSMNB

Le SCFP estime que le quart de travail d'un employé s'arrête seulement à son retour à la station.

Suivi : SSMNB en discutera et donnera une réponse d'ici le 15 février 2019.

vii. Allocation pour les uniformes – SSMNB

Le comité s'est réuni à plusieurs reprises. Il existe une liste d'articles.

viii. Fin des quarts pour la couverture – SSMNB

SSMNB a passé en revue la politique et n'a vu aucun problème. Le SCFP déclare que le temps de déplacement devrait être pris en compte dans la fin du quart. Les unités ne devraient plus recevoir d'appels après la fin de leur quart. Si on se rend compte qu'une équipe va passer en prolongation de quart et qu'on reçoit un appel du 9-1-1, il faut y affecter l'unité dont le quart se termine, mais la répartition d'une autre ambulance doit aussi avoir lieu. Le SCFP se demande si le problème persistera après le lancement des unités de transfert. Il considère que ce doit être sur demande, car certains employés préfèrent faire des heures supplémentaires.

Suivi : Le comité accepte de modifier la politique. Michel la modifiera d'ici le 15 février 2019. Le SCFP aimerait voir le nouveau libellé avant l'entrée en vigueur de la politique.

ix. Congés pour affaires syndicales – SSMNB



SSMNB attribue les congés pour affaires syndicales quand demande est reçue.

SSMNB comprend que c'est une obligation, mais ne peut se passer d'un trop grand nombre d'employés. Le SCFP affirme que l'article est clair et que le personnel doit obtenir ces congés. La rétention du personnel et le recrutement sont très problématiques au CGCM.

x. Congé de maladie – billet de médecin exigé – SSMNB

Les compteurs ont été remis à zéro au début de l'année.

SSMNB envisage de rétablir le Programme de soutien à l'assiduité. Il s'agit d'un programme provincial, et une politique du gouvernement s'applique à toutes les entités assujetties à la partie III de la Loi. Le programme vise à réduire les absences pour maladie. S'il est rétabli, un message sera envoyé au personnel. La moyenne des congés de maladie à ANB est de 10 à 11 quarts.

Le SCFP souhaite être informé à l'avenir des changements importants aux processus.

Suivi : Beth demandera au Conseil du Trésor de faire une présentation au comité afin qu'il puisse mieux comprendre le processus.

xi. Véhicules contaminés – SSMNB

Le Service de la flotte ne dispose pas du personnel requis pour décontaminer les ambulances. Le SCFP explique qu'il faut mettre des employés hors service durant une longue période et qu'ils ne procèdent pas tous de la même façon. Le Service de la flotte n'a pas de problème à nettoyer les ambulances après les appels visant un traumatisme.

xii. Attribution des pauses-repas – SSMNB

SSMNB a décidé de mettre la question en suspens jusqu'au déploiement des unités de transfert.

Suivi : En suspens jusqu'au 31 mars 2019.

xiii. Liste des postes d'adaptation – SSMNB

SSMNB confirme que personne n'a droit de regard sans le consentement écrit de l'employé. Le SCFP voulait simplement la liste des employés concernés. Selon le ministère de la Justice, l'employeur ne peut communiquer de noms sans la permission des employés.

xiv. Poste de Fredericton – SSMNB

Aucune mise à jour pour l'instant.

Suivi : JP fera le suivi auprès de Matt. À terminer le 15 février 2019.

b. Questions soulevées par le SCFP

i. Comité d'établissement des horaires

Point discuté précédemment.

ii. Uniformes

Le SCFP demande si l'allocation pour les uniformes va augmenter en raison du prix plus élevé du nouveau chandail. L'allocation pour 2018 était de 610 \$. Si les chemises coûtent plus cher, il faut augmenter l'allocation en conséquence.

SSMNB pense que sept chemises, c'est peut-être trop. Est-ce une quantité réaliste pour les employés occasionnels?



Les employés peuvent commander les chemises marine, mais pas les porter avant leur lancement. Lorsque tous les employés les auront reçues, SSMNB fixera la date du lancement.

Suivi : Beth organisera une réunion d'ici le 15 février avec JP, l'Approvisionnement et Julie (Finances) pour discuter du budget. Beth fera le suivi auprès de Janelle pour s'assurer que les chemises à manches courtes et à manches longues sont disponibles sur le site Web. Elle vérifiera si un prix unique (le prix moyen) peut être déterminé pour toutes les chemises.

iii. Postes routiers/Modification et communication du PER

Le SCFP aimerait plus de transparence lorsque des modifications sont apportées au PER. Il souhaite que ces modifications soient communiquées aux stations. SSMNB s'engage à mieux communiquer ces modifications à l'avenir. La dernière n'a pas été communiquée à temps par oubli.

Le SCFP propose de les publier sur l'intranet. SSMNB répond qu'il faudrait alors faire une mise à jour de plus.

SSMNB apporte de nouvelles modifications au PER en raison des unités de transfert.

Le SCFP demande pourquoi le PER change si souvent. SSMNB énumère plusieurs raisons : modifications à l'horaire de travail, demandes de travailleurs paramédicaux, couverture améliorée, conditions routières, etc.

Le SCFP demande pourquoi les temps de chute des travailleurs paramédicaux ne font pas l'objet de vérifications. SSMNB confirme que des mesures sont prises à cet égard. Le SCFP appuie de telles mesures.

Le personnel est insatisfait des postes routiers. Ceux-ci ont été retirés dans l'intention de laisser les temps de chute inchangés. Le SCFP déclare que le personnel sera informé que des postes routiers pourraient être nécessaires si les temps de chute ne s'améliorent pas. SSMNB répond que les temps de chute posent problème et aimerait que le SCFP en informe le personnel. Le SCFP estime qu'il faudrait une approche plus concertée.

iv. Compte rendu sur le système de transfert

Tous les déplacements ont été effectués et les postes restants aux unités de transfert seront affichés la semaine prochaine. Rien d'autre ne sera affiché avant que le ministère de la Santé donne ses directives.

Le nouveau PER est terminé et une rencontre aura lieu demain avec le ministère de la Santé pour obtenir son approbation.

Le CGCM a actuellement du personnel réservé aux transferts, mais continuera de prendre les appels et de faire la répartition.

Lorsqu'un transfert est nécessaire après l'arrêt des unités de transfert, une unité du 9-1-1 sera affectée. Cependant, peu de transferts seront effectués en dehors des heures normales. Nous ne pouvons pas dire aux RRS que nous n'effectuons pas de transferts la nuit.

Les unités du 9-1-1 continueront de s'en charger.

Le CGCM sera essentiel pour la coordination des transferts. Une DP sera bientôt lancée pour un logiciel de transfert.

Le SCFP demande quand les postes du CGCM deviendront permanents. SSMNB répond qu'on en est encore au stade du projet pilote. Nous ne voulions pas créer de catégorie différente pour les répartiteurs.

Suivi : SSMNB se penchera sur la dotation en personnel du CGCM.

v. Fonction V-MUTE sur les systèmes radio

Le SCFP demande pourquoi on l'a retiré. SSMNB a des problèmes avec le serveur de messagerie. Il est impossible de joindre une unité par messagerie si



la fonction V-MUTE est activée. SSMNB tente de remédier au problème avec les TI et Trittech.

vi. Échanges de quarts

Le SCFP souhaite que les employés à plein temps puissent échanger des quarts en tout temps, et pas seulement durant des blocs de 8 semaines. SSMNB répond que cela causerait des problèmes pour la paye et le nivellement.

Le déplacement des unités de transfert en dehors des blocs de 8 semaines serait très problématique pour la paye.

Le SCFP souhaite étendre les échanges de quarts au-delà du bloc de 8 semaines. SSMNB estime qu'il serait injuste de traiter différemment les employés à temps partiel et à plein temps.

Suivi : Discussion avec la Paye et les Opérations. Mise à jour le 8 mars 2019.

vii. Politique sur les déplacements pour formation

Le SCFP souhaite qu'on respecte la politique du GNB.

Suivi : En suspens jusqu'à la prochaine réunion. Les deux parties feront plus de recherches.

viii. Congés annuels – Comité

Le SCFP demande si la règle de 3/8 sera suivie cette année pour les congés annuels. SSMNB présentera bientôt une proposition au SCFP.

Suivi : Le SCFP déléguera deux membres pour se joindre aux discussions avec Paul Boudreau et JP. Les discussions porteront seulement sur les vacances de l'équipe terrestre.

ix. Rapport du comité sur le recrutement et la conservation du personnel

Le SCFP aimerait consulter le document. SSMNB croyait que le document avait été transmis au SCFP, puisque certains de ses membres siègent au comité.

Le comité a présenté son rapport à l'EHD. Des valeurs pécuniaires ont été ajoutées et l'EHD établira les priorités et rendra le rapport annoté au comité.

Suivi : Beth transmettra le document au SCFP.

x. CGCM

Les rappels ne sont pas offerts équitablement. Des employés du CGCM reçoivent des appels durant leur quart et dépassent leur temps de rappel de 5 minutes. Michel n'était pas au courant de cette situation. Cependant, l'adjoint administratif se chargera de l'établissement des horaires. Dans l'intervalle, Michel demandera à Teresa d'appeler le responsable des opérations sur place pour qu'il communique avec le personnel.

On constate des incivilités entre le personnel du CGCM et les employés sur le terrain. De tels comportements sur les ondes ne sont pas tolérés à l'Î.-P.-É. et en N.-É.

Le SCFP commence à inclure de l'information sur le CGCM dans les courriels envoyés à tous les membres de la province. Il espère sensibiliser le personnel sur le terrain.

SSMNB a fait entendre des enregistrements aux employés pour qu'ils prennent conscience du ton qu'ils emploient sur la radio.

Le SCFP aimerait savoir pourquoi un responsable surveille toujours les employés du CGCM. Ils n'ont pas l'autonomie des travailleurs paramédicaux. Le personnel du CGCM indique qu'il leur faut plus d'aide.

Le SCFP déplore le nombre impressionnant de problèmes de santé au sein du personnel.

Le SCFP et SSMNB ont fait un exercice par le passé et rencontré les répartiteurs. Aucun problème majeur n'a toutefois été soulevé.

Le niveau de bruit dans les locaux étroits du CGCM pose problème.



Quand le CGCM manque d'effectifs, des employés doivent parfois assumer une double responsabilité.

Le personnel du CGCM ne se sent pas soutenu par le SCFP.

Il est difficile de recruter du personnel pour le CGCM. Le nouveau centre d'appels TD et le gouvernement fédéral attirent plus de candidats.

Le salaire pèse aussi dans la balance. Le SCFP demande que SSMNB fasse pression pour augmenter les salaires.

Le SCFP estime injuste d'obtenir un taux double alors que le personnel du CGCM n'y a pas droit.

Quand les répartiteurs demandent aux travailleurs paramédicaux de faire quelque chose, ceux-ci doivent obéir sans discuter. Les répartiteurs suivent les politiques et les procédures.

On espère que le système de transfert contribuera à atténuer les tensions entre le personnel du CGCM et les employés sur le terrain.

Suivi : Le SCFP rencontre le CGCM aujourd'hui et rendra compte des discussions au SSMNB.

xi. Poste de Lakewood

SSMNB travaille à établir un poste à Saint John depuis que nous avons perdu le dernier poste.

Suivi : SSMNB fera le point à la prochaine réunion.

c. Questions soulevées par SSMNB

i. Période probatoire

L'une des principales difficultés à l'embauche d'un travailleur paramédical consiste à l'affecter là où on en a besoin. Les nouveaux employés ne choisissent pas de quarts dans leur station principale, mais dans d'autres régions administratives.

Décision : À l'avenir, SSMNB obligera les nouveaux employés à travailler leur maximum de 150 heures dans leur région administrative au cours de leur période probatoire de 650 heures. Ils ne seront autorisés à travailler en dehors de leur région administrative qu'à la fin de leur période probatoire. Ainsi, ils relèveront toujours du même responsable des opérations.

Le SCFP demande si les nouveaux employés devraient être préaffectés à leurs quarts pour toute la durée des 650 heures. Par définition, un employé occasionnel prend des quarts supplémentaires, ce qui pourrait contrevenir à la convention collective.

6. Nouveaux points soulevés

i.

7. Prochaine réunion

Le SCFP enverra les dates à SSMNB.



Respectueusement soumis par :



Greg McConaghy
SCFP 1252, section locale 4848

Beth Simkins-Burrows
SSMNB